

COMPTE-RENDU PRESSE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2009 Compte-rendu

ORDRE DU JOUR :

Sports et vie associative : Rapporteur Mr BRUN

- Hall des sports : tarifs de location,
- Attribution de subventions exceptionnelles à la foire de THORAS et aux mercredis de théâtre de St PREJET d'Allier.

Environnement et cadre de vie : Rapporteur Mr PLANQUE

- Participation à la constitution d'un groupement de commandes pour le prétraitement et le stockage des ordures ménagères,
- Convention pour l'utilisation du poste de transfert de Langeac pour l'évacuation des ordures ménagères.

Service à la population : Rapporteur Mr CUBIZOLLES

- Participation aux frais de transport scolaire vers la Lozère.

Tourisme et culture :

Finances et gestion du personnel : Rapporteur Mr MOREL

- Participation financière à la formation du personnel,
- Décisions modificatives du budget général,
- Autorisation des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2010,
- Mise à disposition d'un agent de la communauté de communes à la caserne des pompiers de Saugues pour l'entretien des locaux,
- Recrutement à durée déterminée au poste de Directeur,
- Attribution indemnité annuelle au Trésorier de Saugues,
- Modalités de versement de l'indemnité de décembre aux agents,
- Maintien de la budgétisation des provisions.

Communication :

Travaux et gestion des bâtiments : Rapporteur Mr GINHAC

- Bail commercial de l'immeuble situé place LIMOZIN,
- Allongement des délais des travaux de construction du hall des sports,
- Avenants au marché de travaux du hall des sports.

Développement économique : Rapporteur Mr CHACORNAC

- CG2D : avenants aux projets communaux sur 2010,
- Convention de partenariat pour l'appel à projet DIACT pour la construction d'une offre d'accueil qualifiée,
- Recherche bureau d'études pour création d'une zone d'activités économiques.

Questions diverses

ACCUEIL

Monsieur le Président accueille les élus en présentant le nouveau directeur de la communauté de communes en poste depuis le 9 novembre 2009.

Sports et vie associative : Rapporteur Mr BASTIDE en l'absence de Mr BRUN.

- ✚ Approbation du tarif de location du Hall des Sports.
- Hall des sports et vestiaires : 150 € par jour, 100€ par jour pour les jours suivants.
- 50 € la demi-journée pour les groupes d'enfants de moins de 12 ans (colonie)
Salle de judo : 50 € par jour
- Salle de musculation : 50 € par personne par abonnement annuel.
- ✚ Approbation de deux subventions aux associations. Celles-ci avaient été inscrites dans le montant des subventions non affecté lors de l'élaboration du budget primitif.
- Foire de THORAS : Subvention de 500 € au bénéfice de la Commune de THORAS, organisatrice.
- Les Mercredis au Théâtre : Subvention de 700 € au bénéfice de l'association du Club des aînés ruraux de St PREJET d'Allier, organisatrice.

Environnement et cadre de vie : Rapporteur Mr PLANQUE

- + Adoption d'une convention portant sur la constitution d'un groupement de commandes avec la CA du Puy-en-Velay, le SICTOM des Monts du Forez, le SICTOM Emblavez-Meygal pour le marché de prétraitement et le stockage des ordures ménagères,
- + Adoption de la convention pour l'utilisation du poste de transfert de Langeac pour l'évacuation des ordures ménagères suite à la fermeture définitive du CET du Moulas.

Service à la population : Rapporteur Mr CUBIZOLLES

- + Approbation de la participation aux frais de transport scolaire vers la Lozère.
- La participation est égale à 14,3% du coût moyen départemental d'un élève transporté (soit 180 € pour l'année scolaire 2008/2009) multiplié par le nombre d'enfants transportés domiciliés sur le territoire communautaire.

Concernant l'année scolaire 2008/2009, 3 élèves de la commune de St Vénérand et 6 élèves de la commune de St Christophe d'Allier sont concernés par cette mesure, soit un montant de participation total de 1 620 €. En contrepartie, par souci d'équité avec les élèves domiciliés et scolarisés sur le territoire de la Communauté de communes, il sera demandé une participation aux familles concernées, à hauteur de 150 € pour l'année scolaire 2008/2009.

Finances et gestion du personnel : Rapporteur Mr MOREL

- + Approbation de la participation financière à la formation du personnel,
 - Dans le cas de formations **non prises en charges par le CNFPT ou le CDG 43** :
 - Prise en charge par la Communauté de communes de 50% du coût de la formation.
 - Aide plafonnée à 700 € par agent et par an.
 - Temps de formation à la charge de l'agent, en dehors des heures de service.
- + Approbation de décisions modificatives du budget général
- + Accord de l'autorisation des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2010.
- + Approbation de la mise à disposition d'un agent de la communauté de communes à la caserne des pompiers de Saugues pour l'entretien des locaux à hauteur d'une heure par semaine.
- + Accord du recrutement à durée déterminée au poste de Directeur, M. Richard SIMON pour une durée de 3 ans à compter du 1 décembre 2009 avec une période d'essai de 5 mois.
- + Approbation de l'attribution de l'indemnité annuelle au Trésorier de Saugues au taux de 100% et de la renouveler au mois de décembre de chaque année.
- + Acceptation des modalités de versement de l'indemnité de décembre aux agents, d'une prime d'intéressement.
- + Accord sur le maintien de la budgétisation des provisions, à la demande du trésorier il convient de maintenir la budgétisation des provisions pour éviter une débudgétisation des provisions en recette de la section d'investissement. Ce régime optionnel permet de gérer ainsi la provision dans le cadre de l'autofinancement annuel.

Travaux et gestion des bâtiments : Rapporteur Mr GINHAC

- + Approbation du bail commercial précaire de l'immeuble situé place LIMOZIN.
- + Accord sur l'allongement des délais des travaux de construction du hall des sports.
- + Approbation de l'avenant au marché de travaux du hall des sports.

Développement économique : Rapporteur Mr CHACORNAC

- + Approbation des avenants aux projets communaux sur 2010, le Conseil Général, lors de sa séance du 19 octobre 2009, a décidé de proroger d'un an le contrat annuel et ainsi de permettre la réalisation du CG2D 2^{ème} génération sur une année supplémentaire. Par conséquent, la durée inscrite dans les conventions initiales et leurs avenants est modifiée et porte désormais sur la période 2007 – 2010. Les contrats deuxième génération prendront donc fin au 31 décembre 2010.
- + Acceptation de la convention de partenariat pour l'appel à projet DIACT pour la construction d'une offre d'accueil qualifiée.
- + Acceptation de la recherche d'un bureau d'études pour la création d'une zone d'activités économiques.